ne m'est jamais venu à la pensée de vous charger.

Ma première lettre n'a eu qu'un but, non de me plaindre, comme vous semblez le croire, mais de rétablir la vérité que vous aviez dénaturé.

Si j'ai le courage de mon opinion, et ne saurais me dérober devant aucune responsabilité, il ne peut me convenir de briguer l'honneur des actes d'autrui. Voilà pourquoi, sans contester la présence d'un groupe nombreux d'opposants aux processions, dans la rue Pauvrée, je vous ai dit que *ma bande* et non *la bande*, comme vous l'écrivez, n'existait que dans votre imagination.

Enfin, vous faisant aussi l'interprète de l'opinion publique, vous me priez de faire connaître mon origine et mes droits au titre de citoyen français. Bien que ne pensant pas que l'opinion s'intéresse tant à mon humble personnalité, rien ne s'oppose à ce que je satisfasse votre curiosité sur ce point.

Mon père, sujet polonais, a servi la France dès l'âge de 15 ans et, sous les ordres du général Poniatowski, il a fait les campagnes de Russie et de 1813 où il gagna l'épaulette de sous-lieutenant; plus tard, engagé dans la grande lutte contre la Russie pour reconquérir l'indépendance de sa patrie, trahi par le sort des armes, avec tant de ses compatriotes, il vint demander l'hospitalité à la France où il se fixa pour toujours, voilà pour mon origine.

Quant à ma qualité de citoyen français, né à Bétune en 1830, ayant subi le sort à Lille en 1870 et pris du service dans la même année, inscrit sur les listes électorales de Roubaix, je puis, en outre, si vous le désirez, vous fournir mon casier judiciaire.

Mes occupations, monsieur, ne me permettant pas de poursuivre plus longtemps cette polémique, j'espère que ces explications vous suffiront et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

MAX.

Roubaix, le 22 juin 1881.

Nous n'avons jamais douté et ne doutons pas encore que M. Silberstein nous ait jamais chargé de la mission de le questionner.

Aussi n'est-ce pas à ce titre que nous avons cru devoir lui poser les questions que l'on sait et auxquelles — nous nous plaisons à le reconnaître — il répond aujourd'hui catégoriquement; nous nous sommes fait l'interprète de l'opinion publique, qui, certes, avait bien le droit d'être renseignée en cette occurrence. Et nous nous trompons fort, ou bien notre dernier article a dû être particulièrement agréable à M. Silberstein, puisqu'il lui a fourni l'occasion de s'expliquer une bonne fois et d'apprendre même à la plupart des gens de son parti — qui l'ignoraient — qu'il a le droit de voter.

Et ce droit même de voter, bien des personnes ont pu le lui contester car, nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'au mois de décembre dernier, c'est-à-dire quelques jours avant les élections municipales, M. Silberstein n'était pas inscrit sur les listes électorales. Nous ne trouvons du moins pas son nom sur la copie des listes prises par nous vers cette époque.

Que M. Silberstein ne s'y trompe pas. Les questions que nous lui avons adressées, d'autres, — et ceux-là certes, n'eussent pas été comme nous de simples cléricaux, — les lui eussent publiquement posées, nous le savons. Donc en agissant comme nous l'avons fait, nous avons servi M. Max même près des siens. On n'est pas plus aimable.

M. Silberstein constate incidemment que sa première lettre n'a eu qu'un but : rétablir la vérité que nous avions dénaturée. Il nous sera bien permis de penser autrement que lui ; nous n'avons nullement dénaturé la vérité, et cela est si vrai, qu'hier plusieurs personnes sont venues nous offrir de confirmer par une protestation notre récit de dimanche dernier. La plupart des spectateurs de la bousculade de la rue Pauvrée l'eussent signée.

ERNEST CLASSE.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 22 juin.

Seize affaires au rôle. Beaucoup de délits de fraude. Voici les autres :

Mendicité

Une nouvelle variété de mendiant, c'est le mendiant aux économies dont nous avons parlé ces jours-ci. Il ouvre aujourd'hui la marche.

Ce *propriétaire* d'une somme de 672 francs, qu'il semble avoir eue comme simple monnaie de poche, car on lui soupçonne encore d'autres ressources, et qui mendiait, à Lille, pour ne pas diminuer son pécule. — Il faut toujours une pomme pour la soif, n'est-ce pas, dit-il. Je ne croyais pas qu'on me reprocherait un jour, d'avoir eu de l'économie !

Cet homme soigneux et prévoyant se trouve cependant un peu dérouté quand M. le président lui demande s'il n'a pas une autre profession que celle de mendiant. Il n'ose pas, sans cela il dirait volontiers qu'il ne connaît pas de métiers plus lucratif que celui-là. Le tribunal envoie ce voleur des vrais pauvres pour 4 mois en prison. — Et mes 672 francs ! murmure l'avare en s'en allant.

Vol

Florine Deveernand ne mendie pas, elle ; mais elle ne fait pas mieux, loin de là. L'un des jours, ou des soirs, de cette semaine, elle fait une *connaissance*, comme elle dit, et, pour début de l'entente cordiale, elle lui enlève son porte-monnaie avec 54 francs. Entre amis, cependant... dit Florine. — 3 mois de la résidence où il n'y a guère de porte-monnaie à voler.

Insulte aux agents

Si Jean Pilquin n'était pas un ivrogne, il pourrait s'établir saltimbanque. Il sait, en un clin d'œil, rassembler autour de lui deux cents personnes. Pour ce faire, il crie, il gesticule, il insulte les passants; la police arrive, Pilquin lui lance des injures à... bouche que veux-tu. C'est ce qu'il avait fait lundi matin, après boire, comme de raison.

Pour calmer un peu cette ardeur intempestive, le tribunal ordonne à Pilquin une retraite de 15 jours à la maison d'arrêt de Lille.

Coups et blessures.

Hippolyte Blanc, forgeron, âgé de 20 ans, malgré son apparence robuste, a souvent « ses nerfs » ni plus ni moins qu'une petite maîtresse. Alors, s'il rencontre une figure qui lui déplaît, il faut qu'il cogne dessus. Pour lui, alors, tout est enclume. C'est ce qui lui est arrivé lundi dans la rue Fombelle, à Lille. M. Demeurisse passait tranquillement alors, vite notre forgeron tombe dessus à bras raccourcis... et à pieds allongés. Aussi, certes, sa victime en est encore malade. La retraite également pour 2 mois à cette brute.

Coups, blessures, morsures et injures.

Voici deux braves habitants de Bois-Grenier qui sont en état de guerre ouverte pour s'être insultés réciproquement. Mais qui a commencé cette guerre de langue qui a bientôt dégénéré en coups de dents ? Ah ! voilà le problème dont le tribunal cherche la solution.

Toujours est-il qu'en attendant, voilà G.... et son concitoyen C.... assis, l'un à droite, l'autre à gauche du banc correctionnel. Les malheureux ! Ils se sont de plus payé chacun un avocat ! On s'est un peu injurié, on s'est un peu tapé, on s'est même mordu, paraît-il ; mais après une demi-heure d'interrogatoire et d'efforts pour arriver à la lumière et à la répartition des torts, M. le président doit prononcer un jugement qui condamne G...., à 5 francs d'amende et aux frais, lui adjoignant C...., — pour ne pas faire de jaloux — à liquider pareille somme. Et les deux adversaires de se retirer fiers comme deux Artabans !

Ils ont fait condamner leur adversaire! Ils sont contents. Allons, maintenant, boire un café, dit C... par manière de conclusion.

C... vous avez raison et que LE l'avez-vous fait avant l'audience ! Mais la galerie, mais le village, qu'auraient-ils dit ? Les défenseurs étaient commandés, il faillait bien s'en servir.

Tromperie

On se rappelle qu'Aimable Defer, marchand de charbon, ne se montrait pas du tout aimable avec ses clients, puisqu'il leur servait 45 et 47 kilos de combustible, quand ils lui en payaient 50 kilos. Defer a été condamné à six jours de prison, 16 francs d'amende, une autre amende de 20 francs pour défaut de bascule sur sa voiture et à l'affichage de vingt exemplaires.

Une scène poignante s'est passée hier matin à Armentières.

Une femme d'une cinquantaine d'années, demeurant cour Beucq, rue de la Lys, a tenté de se noyer au passage du Bac situé à l'extrémité de la dite rue. Abandonnée depuis quelque temps par son mari, cette malheureuse avait contracté la funeste habitude de s'adonner à la boisson. Ce matin, sous l'influence de l'ivresse ou d'un accès de folie, elle se rendit avec son enfant au bord de la Lys. Après quelques secondes d'hésitation, elle se précipita dans la rivière.

Aux cris de frayeur poussés par l'enfant, le passeur nommé Leroy, accourut sur la berge ; et, quoique très souffrant, il n'hésita à voler au secours de cette infortunée.

Aidé de sa femme, il lui porta immédiatement secours, lui tendit les engins habituels de sauvetage, et voyant qu'elle refusait tout secours il engagea avec elle une véritable lutte pour l'arracher à la mort.

Ses efforts et ceux de sa femme auraient été infructueux peut-être sans le concours d'un brave ouvrier maçon, dont nous regrettons d'ignorer le nom. Grâce à ces trois vaillants sauveteurs, la noyée fut retirée de la Lys. M. Duwez, médecin d'Armentières, a été voir la pauvre femme.

Nous sommes heureux de relater cet acte de dévouement du passeur Leroy qui n'en est pas à son coup d'essai. Bien d'autres personnes, paraît-il, lui doivent la vie. Si nos renseignements sont exacts, il en serait à son cinquième sauvetage. Espérons qu'il ne tardera plus à obtenir la récompense de tant d'actes de dévouement.

— SECLIN. — M. Desmazières, maire de Seclin, élu, dimanche, conseiller général en remplacement de M. Van des Streeten, vient d'adresser la lettre suivante à ses électeurs :

« *A Messieurs les électeurs du canton de Seclin.*

» Messieurs,

» Je vous remercie bien sincèrement de la confiance dont vous m'avez honoré en me nommant votre représentant au Conseil général du Nord. Tous mes efforts tendront à la mériter.

» Soyez assurés, messieurs les électeurs de mon inaltérable dévouement aux intérêts du canton et agréez, je vous prie, l'expression de mes meilleurs sentiments.

» L. DESMAZIÈRES. »

— HONDSCHOOTE. — On assure que M. Depretz, notaire à Rexpoëde, ne se présente pas à l'élection du 3 juillet pour le Conseil général, en opposition à M. Boudeweel.

En revanche on parle de M. Vanderhaerde, notaire à Hondschoote, et de M. Ackein brasseur.

Ce qui porterait à trois le nombre des candidats au siège laissé vacant par la mort de M. Goudaert.

— Il paraît que la fille Delevoye, inculpée d'avoir laissé mourir de faim son petit enfant âgé de quinze jours, ne sera poursuivie que pour homicide par imprudence.

— NOMAIN. — Par arrêté préfectoral, la société colombophile de Nomain est constituée sous le titre : *Union et Progrès.*

— BAILLEUL. — Une femme, Octavie Smagghe, âgée de 21 ans, ménagère en cette ville a reçu samedi deux coups de couteau par la nommée Marie Bailleul, âgée de 25 ans, tisserande épouse du sieur Woppe. Les blessures ont porté sur le bras droit et sur la tempe droite du même côté, quoique graves elle ne sont pas mortelle.

— VIESLY. — Dimanche dernier, un incendie a réduit en cendres 6 maisons et 1 grange sise à Viesly. Pertes 7,000 francs. Deux maisons étaient seules assurées.

— CAMBRAI. — Nous lisons dans *l'Emancipateur* : « L'administration du Bureau de bienfaisance continue ses passes œuvres.

» Elle a fait fermer ce midi l'ouvroir libre qui a toujours existé à la Fondation Vander Burk, sous la direction des Filles de la Charité, et expulser les enfants, *appartenant toutes à la classe ouvrière*, qui trouvaient dans cet ouvroir un travail assuré et largement rémunérateur.

» Ces *enfants pauvres* sont aujourd'hui à la charge de leurs parents, car il n'existe ici aucun ouvroir laïc et le travail de couture ne marche guère en ce moment.

» Spécimen de la démocratie républicaine. »

— Par arrêté du 15 courant, M. Lutigneaux Jean-Baptiste-Henri, sous-officier de dragons, comptable à l'Arsenal de Douai, demeurant à Dorignies, vient d'être nommé commissaire de police à Givet, (Ardennes.)

— CARVIN. — Le sieur Lafouasse, ancien percepteur de Leforest et depuis 1879 à Provins (Seine-et-Marne), aurait, dit l'*Avenir*, disparu... avec sa caisse.

— FOURMIES. — La procession de la Fête-Dieu a eu lieu avec l'éclat accutumé.

La foule suivait le Saint-Sacrement avec tout le respect et tout le recueillement désirables ; beaucoup de maisons étaient pavoisées de bannières et de drapeaux et les rues étaient jonchées de verdure et de fleurs. Pas d'incident à signaler.

— ESTRÉE-BLANCHE. — La fièvre typhoïde sévit du côté d'Estrée-Blanche et Ligny-lez Aire depuis plusieurs mois.

— FRUGES. — Le tronçon du chemin de fer d'Anvin à Calais (entre Anvin et Lambres) sera prochainement inauguré

— CALAIS. — Le nommé Grosjean (Henri-Jean-Ernest), 23 ans, cordonnier ambulant, vient d'être arrêté par la gendarmerie en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Vervins, décerné le 16 octobre 1877, sous l'inculpation de tentative de meurtre.

Cet individu s'était soustrait aux recherches de la justice pendant 4 ans.

— BERLAIMONT. — Lundi, un ajusteur au chemin de fer, Zéphirin Denis, rentrait chez lui vers deux heures après-midi, quand, passant près de sa chambre à coucher, il surprit sa femme Louise Drapier, en compagnie d'un journalier, nommé Léandre Flament.

Aveuglé par la fureur et la jalousie, il s'élança sur eux armé d'un tisonnier et les frappa jusqu'à ce qu'il les crût morts. Cela fait, il alla se constituer prisonnier. Les blessures des victimes sont graves.

— DEULÉMONT. — Il y a quelques années, le sieur Auguste Boucherie-Letiers, négociant en grains, à Deulémont, n'ayant pas réussi dans ses affaires commerciales, partit à Paris avec sa femme et ses enfants, aujourd'hui au nombre de quatre.

Il y occupa plusieurs emplois, et, dans ces derniers temps, était entré comme homme de confiance chez M. D..., entrepreneur de démolitions, avenue de la Nation.

Ces jours derniers, vers quatre heures du matin, un gardien de la paix trouva, rue du Gaz, le cadavre de Boucherie étranglé à l'aide d'une corde.

L'assassin, après l'avoir tué, l'avait dépouillé de tout ce qu'il possédait, notamment de sa montre et de son porte-monnaie.

Boucherie, qui était employé chez le sieur D...., en qualité de commis, avait dû faire la veille du crime plusieurs recouvrements. On présume que s'étant attardé avec cet argent sur lui, il a été frappé par un malfaiteur et terrassé avant qu'il ait pu se défendre. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable, que Boucherie était un homme très-robuste qui, s'il n'avait pas été frappé par surprise se fut vigoureusement défendu. Or, les vêtements n'indiquent aucune trace de lutte.

Un nommé Gallet, qui passait pour avoir quelques relations de camaraderie avec le malheureux Boucherie et avait été vu avec lui le jour du crime, a été mis en état d'arrestation. — D'après l'enquête, cet individu qui avait sur lui, lorsqu'il a été arrêté une certaine somme d'argent et une chaîne d'or, ne possède aucun moyen d'existence et ne travaille pas depuis six mois. — Cependant aucune charge sérieuse ne pèse jusqu'ici sur lui.

La nouvelle de ce crime a causé une vive émotion à Deuléémont où réside toute la famille de Boucherie et de sa femme, née Letiers, fille d'un honorable boucher de cette commune.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 juin. — Huberi Berthe, rue Lannes, cour Leriche, 6. — Emile Villaeys, rue de la Barbe d'or, 5, cour Destombes. — Gabrielle Knockaert, rue du Fontenoy, 15, cour Plouvier. — Jules Destombe rue Neuve, 23. — Jules Devos, rue St-Laurent, 4. — Floris Delaplace, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, 44, maison Mulliez.

Du 22. — Léon Tillet, rue de Lille, 136. — Désiré Vienne, rue du Duo, 8, cour Carpentier. — Amédée Cornille, rue Vallon, 24. — Jeanne Liagre, rue de Lannoy, maisons Gadenne. — Charles Vanrenterghem, rue des Longues-Haies 82. — Marie Crispeels, rue Turgot, cour du gaz. — Jean Crispeels, rue Bayart, maisons Delestraint, 38. — Apolline Carpentier, rue de Vaucanson, cour Beny, 7. — Jules Lemarchand, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 26. — Jeanne Meirseman, rue du Fontenoy, 37.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 juin. — Valérie Bulteau, 7 mois, rue Pellart, 31. — Joséphine Bohée, 2 ans, rue de Toulouse, 1, cour Thérin. — Marie Vanderstraete, 6 jours, rue Latine, 9, cour Dubois. — Edouard Decaneq, 3 mois, rue de Ma Campagne, 55. — César Gouvé, 2 mois, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 70.

Du 22. — Louise Dupleux, 21 jours, rue d'Hem 1, *impasse Martine*. — Eliodore Capette, 22 ans, mouleur en fer, rue de l'Hommelet, fort Mulliez, 2. — Achille Duquesne, 29 ans, cocher, rue de Soubise, cour Roupin. — Appolinaire Delecluse, 1 mois, rue de Lannoy, 421, au Pont rouge. — Julie Salot, 71 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — André Dubois, 53 ans, tisserand, rue de Barbieux, maisons Grimonprez, 8.

MARIAGES du 22. — Augustin Deffaux, 23 ans, sans profession, et Palmyre Decottignies, 19 ans, sans profession. — Hector Chevalier, 24 ans, sans profession, et Natalie Deffaux, 17 ans, sans profession.

ÉPHÉMÉRIDE

JEUDI 23 JUIN. — *Saint Alban, Vigile de Saint Jean-Baptiste.*

1334. — FONDATION DU COLLÈGE DES LOMBARDS

Ce collège fut établi pour recevoir les écoliers italiens qui venaient étudier à l'Université de Paris et qui n'avaient pas plus de vingt livres de revenu.

Cet établissement avait en outre onze bourses pour les étudiants sans ressources.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Memorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

Belgique.

— CHIMAY. — Le prince Eugène de Caraman-Chimay est décédé lundi soir, au château de Chimay (Belgique), à la suite d'une longue et pénible maladie, après avoir reçu les secours de la religion. Il était à peine âgé de quarante ans. Sa mort frappe cruellement la maison de Chimay et plusieurs familles de la haute société française.

Le prince Eugène de Caraman-Chimay était le gendre du baron de Vinfiars, et second fils du prince de Chimay, ancien député en Belgique, qui a pris une place des plus importantes dans le monde diplomatique et politique de ce siècle.

Le prince Eugène de Caraman-Chimay a rendu d'immenses services au parti conservateur en Belgique. Très érudit, travailleur infatigable, il a publié divers travaux historiques très appréciés. Président de diverses sociétés ayant pour but d'améliorer le sort des classes ouvrières, il aimait surtout à s'occuper des questions relatives à l'enseignement catholique et à répandre partout les bienfaits de l'instruction.

— MONS. — On sait que la Commission des Hospices de Mons a l'intention de remplacer les religieuses par un personnel laïc. Sait-on, demande un journal de Mons, ce que ce changement coûtera aux Hospices ? Rien que pour les frais d'établissement, une somme de 80,000 francs !

Voilà donc, en calculant à 4 p. c. seulement, un revenu annuel de 3,200 fr. qui va être prélevé sur la fortune des hospices de Mons, c'est-à-dire sur le patrimoine des pauvres, rien que pour satisfaire aux passions sectaires des ennemis de la religion.

— NIMY. — Le bruit d'après lequel une enfant de cinq ans serait morte empoisonnée, à Nimy, par suite d'une erreur de pharmacien, est entièrement controuvé.

Les médecins ont reconnu que l'enfant en question est morte des suites d'une atteinte de typhus.

— ANVERS. — Un douloureux accident est arrivé dimanche, sur l'Escaut, à Anvers. Sept jeunes gens s'étaient embarqués sur un petit bateau à voiles pour faire une excursion de plaisir au bas de la rivière. Lorsqu'ils furent arrivés à la hauteur de Bath, et au moment où ils voulurent hisser la voile, la frêle embarcation chavira et ils furent précipités dans le fleuve ; mais ils purent, heureusement, se cramponner au bateau et se maintenir au dessus de l'eau. Cependant l'un d'eux, M. Larock, âgé de 23 ans, caissier chez un des principaux courtiers de navires anversois, sentit ses forces faiblir, perdit connaissance et dut être soutenu par ses compagnons, jusqu'à l'arrivée du steamer remorqueur *Hercules*, qui recueillit les naufragés et les conduisit au Doel ; malheureusement, malgré tous les soins qui furent prodigués par un médecin au jeune Larock, il fut impossible de le rappeler à la vie.

Le cadavre de l'infortuné jeune homme est arrivé dans la soirée à bord d'un yacht de M. John Easwick, et a été transporté à sa demeure, avenue De Keyzer, où ses parents tiennent le *Café Vénitien.*

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décrets nommant des maires et des adjoints.

Décret portant promotion dans le corps des services administratifs et financiers de la marine.

Décret autorisant une compagnie anonyme d'assurances à primes fixes.

Décisions contenant des nominations de commandants d'avisos et d'une chaloupe canonnière.

Décision autorisant la création d'un bureau de poste et télégraphe à Paris.

Exequatur accordé à un consul étranger.

Médailles d'honneur décernées en récompense d'actes de courage et de dévouement.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégramme adressé d'Algérie au ministre de la guerre.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

TROUBLES A MARSEILLE

Marseille, 22 juin, 4 h., soir.

Le tribunal correctionnel a condamné, dans la matinée : Un Français à un an de prison, et 50 francs d'amende ; un autre à 15 jours de prison.

Quatre italiens ont été condamnés à 1 mois deux autres à trois mois.

Marseille, 22 juin.

Au cimetière, le maire a prononcé le discours suivant :

Un malheur public a frappé notre chère cité. Il était impossible de le prévoir, et rien ne saurait le réparer. Devant ces cercueils, la démocratie marseillaise doit proclamer hautement par mon organe, qu'elle est profondément attristée et qu'elle compte sur les investigations de la justice pour faire promptement la lumière. L'administration républicaine a été ferme, conciliante ; elle n'a pas éludé les difficultés, elle a voulu qu'à ces funérailles le sentiment populaire pût se manifester librement.

Deux hommes, jeunes encore, Botteille et Carvin, courageux travailleurs, bons citoyens, ont été lâchement frappés. Il s'agit ici d'honorer leur mémoire, en attendant que les auteurs de ces crimes soient punis. Nous ne pouvons nous prononcer selon notre sentiment, jusqu'à ce que toute la vérité soit connue.

Qu'il soit permis cependant de dire que chaque fois que la passion individuelle, d'où qu'elle vienne, se substitue à la loi, il n'y a plus que confusion, désordre, malheur déplorable. Ceux que nous pleurons sont tombés sans défense, victimes d'une surexitation criminelle.

La population entière s'associe à l'amère douleur de leurs familles éplorées et partage leur deuil éternelle. L'autorité poursuit son œuvre sans relâche, et alors que les citoyens étant devenus plus calmes et circonspects les faits accomplis pourront être plus sainement appréciés, il en restera un exemple, un enseignement, qui ne sauraient être oubliés.

Ayons confiance. Les institutions que nous chérissons, sont garant que la loi étant respectée, justice sera faite. Vive la République !

Ce cri a été répété par les assistants.

L'enterrement des deux victimes a été religieux.

Marseille, 22 juin.

La journée s'est écoulée sans incidents, le calme continue à régner.

Cependant, par mesure de précaution les cafés et les débits de boissons fréquentés par les Italiens et les Français seront fermés à neuf heures. Les cafés de la Cannebière resteront ouverts jusqu'à onze heures.

Les troupes occuperont encore certains points de la ville.

L'Agitation Italienne

Naples, 21 juin.

Un millier d'étudiants ont fait ce soir une démonstration sur la place de Dante. La police les a empêchés de marcher en corps vers le consulat de France. Cependant la plus grande partie de la bande proférant les cris de : *Vive l'Italie ! A bas la France !* est arrivée dans les rues voisines du consulat gardé par des Milanais qui ont empêché tout désordre.

Rome, 22 juin.

On annonce que des démonstrations ont eu lieu hier soir à Naples, Turin et Gênes, pour protester contre les faits qui ont eu lieu à Marseille. La troupe est intervenue pour empêcher les désordres.

Rome, 22 juin, 10 h. soir.

De chaudes manifestations ont eu lieu, hier, dans plusieurs villes d'Italie.

Elles avaient pour objet les affaires dont Marseille a été le théâtre.

Turin, 22 juin, soir

Une bande de manifestants s'est portée devant la demeure du consul de France.

Les rues aboutissantes étaient occupées par des troupes.

La manifestation s'est retirée après les sommations d'usage.

Elle a toutefois effectué une démonstration devant la chancellerie du consulat avant de se disperser.

Naples 22 juin, soir.

Il s'est produit quelques démonstrations sans suite et sans gravité.

Gênes, 22 juin.

Une manifestation populaire a eu lieu hier. Elle a été immédiatement dispersée.

Paris, 23 juin. m.

Le *Voltaire* annonce que des rixes graves ont éclaté à Sainte-Foy-les-Lyon, entre des ouvriers italiens et des ouvriers français.

Les troubles de Naples et le Parlement italien

Rome, 22 juin, 9 h. 55 soir,

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — M. Depretis, répondant à MM. Sandonato et de Zerbi, dit que les démonstrations ont été dissoutes et empêchées légalement. Aucun fait n'est assez grave pour troubler, dit-il, nos bons rapports avec la France.

Il se réserve d'ailleurs, qand il aura reçu les détails, de juger la conduite de l'autorité.

En attendant, il croit que sa conduite a été louable, ainsi que le démontre une lettre du consul de France au préfet de Naples, remerciant celui-ci de la manière dont la démonstration a été réprimée et de l'énergie avec laquelle il a su empêcher toute démonstration pouvant compromettre les bons rapports de l'Italie avec les puissances.

Le ministre sera inexorable contre quiconque attentera à l'ordre public.

MM. Sandonato et de Zerbi prennent acte de cette déclaration, exprimant la confiance que nos voisins, qui ont toujours été généreux, suivront ici la voie que leur a tracée le gouvernement italien.

Le traité de commerce anglo-français

Londres, 22 juin.

La commission du traité de commerce franco-anglais s'est réunie.

Elle a discuté les impôts sur les fils de laine; elle s'occupera demain de la fabrication des tissus.

L'insurrection algérienne.

Alger, 22 juin

Le gouverneur général de l'Algérie a adressé au consul géneral d'Espagne à Alger, une lettre lui exprimant ses regrets à l'occasion des événements dont les nationaux ont été victimes, dans les environs de Saïda, et l'informant que des instructions ont été données pour les secourir et les rapatrier s'ils le désirent.

La *Solidarité* rappelle qu'une demande de crédit a été inscrite au budget de l'Algérie, pour l'édification, à Tiout, d'un fort commandant les deux passages par lesquels les Ouled-sidi-Cheiks et d'autres tribus insoumises peuvent menacer la région sud-ouest de la province d'Oran.

La *Solidarité* ajoute que, sans la présence d'esprit et l'énergie de M. Swiney, colonel du 2e zouaves, la journée du 19 mai ont entraîné la déroute complète de nos forces.

M. le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Mustapha, 22 juin, 4 h. 30 soir.

Le Gouverneur Général de l'Algérie au Ministre de la Guerre.

Le Consul Général d'Epagne m'écrit pour me remercier vivement des mesures prises dès la première heure dans l'intérêt de ses compatriotes et m'annoncer qu'il avait transmis ma lettre à son Gouvernement.

Rien ne sera négligé pour secourir et protéger les ouvrters espagnols ainsi que leurs familles.

La dernière dépêche du général Cerez, que vous connaissez certainement, ramène à des proportions, heureusement plus réduites, le nombre des victimes et le chiffre des pertes. Elle indique les mesures prises immédiatement pour assurer la sécurité dans les chantiers d'Alfa. J'espère que les travaux seront repris partout à bref délai.

La révocation du gouverneur de Namur.

Bruxelles, 22 juin.

A l'interpellation repoussée hier à la Chambre des Représentants, sur la révocation du gouverneur de Namur, le ministre de l'intérieur répond que la révocation a eu lieu à la suite d'une manœuvre électorale.

Un mot de M. Rochefort

« Ce n'est pas, a dit M. Ferry à Epinal, le radicalisme qui a fondé la République. »

Nous le croyons parbleu bien ! s'écrie l'*Intransigeant*. Si c'était le radicalisme qui l'avait fondée, nous ne verrions pas les trois quarts des députés et des sénateurs présider et administrer des sociétés financières et trafiquer de leur mandat pour des émoluments et des jetons de présence payés par les actionnaires qu'ils contribuent à dévaliser.

L'érudition opportuniste

On lit dans la *République française*, organe des hommes d'Etat :

Personne n'apprécie plus que nous ces vaillantes populations lorraines, aussi admirables à l'atelier que sur le champ de bataille.

Les malheurs de la patrie les ont chargées de garder NOTRE FRONTIÈRE DE L'EST, SI MAL DÉFINIE DEPUIS VINGT SIÈCLES, et il faut avouer que nulle autre tribu française ne saurait tenir plus dignement le drapeau tricolore au flock des coupeurs de l'Alsace.

Les frontières de France il y a vingt siècles ! Non ! on n'est pas bête comme ça.

Le crédit foncier tunisien

On lit dans le *Courrier du Soir* :

« Hier, M. Léon Renault a rendu visite à Mustapha-Pacha.

» L'entrevue du ministre du bey et du député financier a duré seulement une demi-heure. Ces messieurs se reverront d'ici peu.

» Les entrevues de M. Léon Renault et du premier ministre du bey ont pour but, comme on sait, la création d'un Crédit foncier tunisien qui doit avoir à sa tête M. Léon Renault, Mustapha, le général Elias, M. Gosselin, etc.

Les troubles de Toulouse

Un certain nombre de personnes appartenant au parti légitimiste de Toulouse se sont rendues chez M. Castelbon, maire de la ville, pour protester contre les entraves apportées à leurs manifestations en l'honneur de la statue de sainte Germaine, place Saint-Georges.

Une députation, composée de MM. Dubourg, Lefèvre, d'Ayguesvives et de Belcastel, a été chargée de présenter les observations.

M. Castelbon a donné acte à ces messieurs de leur protestation.

Aucun nouvel incident ne s'est produit sur la place Saint-Georges.

Voyage de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie

S. Exc. le comte de Beust, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, part en congé le 4 juillet. Il se rend dans ses propriétés, en Autriche. Tous les bruits répandus ces derniers jours, et d'après lesquels M. de Beust devait être envoyé, en la même qualité, soit à Saint-Pétersbourg, soit à Madrid, sont dénués de tout fondement.

Explosion de pétards à Madrid

Madrid, 22 juin.

Le *Libéral* annonce qu'à la suite des révélations de quelques prévenus, l'autorité sait que des bétards étaient envoyés de Valence et de la frontière française, dans des sacs de riz ; elle connaît le nombre de ces pétards et les noms des individus qui les ont déposés sur la voie publique.

Madrid, 22 juin.

Un pétard a encore fait explosion sur la place San-Antonio.

Il n'y a pas eu de blessé.

DERNIÈRE HEURE

La situation de M. Roustan à Tunis

Paris, 23 juin, 2 h. 25 soir.

Une note de l'*Agence Havas*, en date de Tunis, explique que la nouvelle situation de M. Roustan ne doit altérer hullement les relations du bey avec les agents diplomatiques étrangers. Ceux-ci pourront toujours continuer à voir le bey directement, quand il leur accordera audience.

Nouvelles d'Algérie

Alger, 23 juin, matin.

L'opinion publique est très-surexcitée à la suite de l'insuccès des opérations militaires faites par nos troupes dans le sud de la province d'Oran.

L'émigration italienne

Marseille, 23 juin, 2 h. 35 s.

Le *Petit Marseillais* évalue à 600 le nombre des italiens qui ont quitté Marseille depuis samedi.

L'Italie et les troubles de Marseille

De nouvelles manifestations ont eu lieu hier à Turin. Le préfet recommande le calme à la population, on ne rapporte aucun incident fâcheux.

A Palerme, un groupe se dirigeant vers le consulat français dans le but de faire une démonstraiion hostile a été dispersé par la troupe sans provoquer de désordres.

A Naples une nouvelle démonstration a été faite, les manifestants ont été dispersés après sommations; on a fait plusieurs arrestations.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 23 juin

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE RAMPON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs du Sénat sont très agités par suite de mauvaises nouvelles reçues d'Oran.

Une révolte d'arabes aurait été suivie de 700 morts.

M. Horace de Choiseul est très entouré ; on le questionne sur des ordres téméraires donnés aux représentants de l'Italie pour la fête nationa e du 14 juillet.

LA SEANCE

Le Sénat entre en séance à 2 heures 1/2.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR INAMOVIBLE

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Littré, décédé.

Le scrutin restera ouvert jusqu'à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 23 juin 1881.

Présidence de M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont beaucoup plus calmes que ceux du Sénat.

On parle du discours que M. Spuller doit prononcer demain à la fête que la ville de Versailles donne en l'honneur du général Hoche ; ce discours serait une réponse à celui de M. J. Ferry, à Epinal.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

M. JACQUES présente quelques observations au sujet du service de l'Algérie, qu'il rattache à la métropole.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

LA FERMETURE DU COLLÈGE DE VANNES

M. DE BAUDRY D'ASSON retire son interpellation au sujet de la fermeture du collège de Vannes, à la suite des paroles indignées de ses amis du Sénat auxquelles il s'associe.

LES RÉCOLTES EN ALGÉRIE

La Chambre aborde la discussion du projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au budget du ministère de l'intérieur (service du gouvernement général de l'Algérie, exercice 1881), un crédit supplémentaire de 2 millions de francs, destiné à venir en aide aux populations de l'Algérie éprouvées par le manque de récoltes.

M. BLACHERE dit que la crise algérienne est due au gouvernement civil. (Bien, à droite.)

M. THOMSON, rapporteur, conteste cette assertion.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de Laines à LONDRES

Londres, 22 juin, 6 h. 5 s.

Ventes 1,000 balles.

Le marché est en hausse.

MARCHÉ DE LIVERPOOL

Mardi soir. — Le marché a été calme aujourd'hui et sans variation matérielle, les ventes du coton disponible de ce matin ont atteint 7,000 balles, dont 1,000 balles pour la spéculation et l'exportation. L'américain est calme, le Surat sans variation.

COURS OFFICIELS DU COTON DISPONIBLE:

	O. O. d.	L. M. d.	d.	M. d.	G M. d.
Upland	5 1/8	5 3/4	6 1/16	6	3/8
Mobile	5 1/8	5 3/4	6 1/16	6	3/8
Texas	5 3/16	5 13/16	6 1/8	6	5/8
Orléans	5 3/16	5 13/16	6 1/8	6	11/16

	M. F.	Fair.	G. O. F.
Pernam	6 »/»	5 5/16	6 5/8
Maceio	6 »/»	6 3/8	6 11/16
Maragnan	6 1/8	6 3/8	6 5/8

	Fair d.	G. d.	Fair
Egypte brun	6 3/8	6 7/8	
De. blanc	6 3/8	6 7/8	
	Fair	G.F.	Good
M. Ct. Broach	—	5 1/4	5 5/8
Dholleirah	4 1/8	4 1/2	5 1/8
Oomrawattees	4 1/8	4 7/16	5 1/8
Comptahs	3 13/16	4 1/8	4 5/8
Bengale	3 15/16	4 3/16	4 5/8

MARCHÉ DE LIVERPOOL

Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool pour la semaine commençant le 17 juin jusqu'à ce jour :

| | Total